

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2015

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (voté à l'unanimité 10/10)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent et VALLON Joël.

Absent : Monsieur ROUHAULT Samuel

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la séance du 14 août est approuvé à l'unanimité. (10/10)

1-CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA VIABILISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL :

Un devis avait été demandé pour la nomination d'un maître d'œuvre pour la viabilisation des parcelles du lotissement communal (suivi du chantier).

La société Hydrétude a fait parvenir en mairie, un devis pour un montant de 6607.90 TTC

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10 /10)

En ce qui concerne la tarification des lots, elle sera déterminée lors du prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

2- CREATION DE MARCHE D'ESCALIER SUR UN CHEMIN COMMUNAL AU VILLAGE :

Courrier de monsieur RAINA Jean-Pierre en date du 12 septembre 2015, mentionnant que suite aux travaux au village ces derniers mois, l'accès principal et communal de son logement (escalier) a été endommagé.

De ce fait la commune a demandé un devis pour confection d'un escalier.

Un devis de la Société MICHEL David est parvenu en maire pour un montant de 2827 euros TTC.

Ce devis a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10 /10).

3- DENEIGEMENT 2015/2016 :

Ce point sera rediscuté lors d'un prochain conseil afin de désigner les personnes retenues à cette candidature.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10).

4-DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE :

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulé par le Maire selon un coefficient maximal de 8, pour tenir compte de la manière de servir l'agent dans l'exercice de ses fonctions

Les indemnités seront versées mensuellement. Elles seront proratisées selon le temps de travail des agents.

5- ACHAT LICENCE IV :

Une proposition d'achat sera proposée à madame BOREL pour l'achat de sa licence IV pour un montant de 15000 euros.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil (8/10) (1 contre) (1 abstention).

6-QUESTIONS DIVERSES :

7- RESEVOIR DU SERRES :

Présence de monsieur le Maire de la Batie-Vieille, monsieur CESTER, ainsi que de monsieur GIRARD, venus nous expliquer leur projet de mise en place d'un réacteur pour traitement de l'eau au réservoir du Serres.

Petit rappel : La commune de la Batie-Vieille est alimentée par une eau de source non traitée provenant du captage du Devezet. La commune de la Batie-Vieille souhaiterait l'installation d'une désinfection par ultra violet au réservoir du Serre ce qui permettrait de garantir une eau de bonne qualité bactériologique sur l'ensemble du réseau.

Monsieur Cester nous présente les travaux à réaliser ainsi que le coût estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour droit de passage (avec accord du propriétaire) pour l'installation d'une ligne électrique enterrée pour accéder au réservoir du Serres

En ce qui concerne la participation financière de la commune d'AVANCON relative à ce projet, une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

8- LES SANTONS – CRUES TORRENTIELLES :

La commission travaux va se rendre sur place afin d'évaluer les travaux et minimiser les crues torrentielles.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10 /10)

9-FORMAMTION SAUVETEUR SECOURISME

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation d'une cession de Formation Initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel de la commune d'Avancon.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil (10 /10)

10 – CANTINE – PRIX DES REPAS- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE LA TOUR :

Pour l'année 2014-2015 le prix du repas – cantine pour les communes de **Valserrès et Saint Etienne le Laus** était de 5.40 euros.

- Participation commune 1.74 euros

- Participation famille 3.66 euros

Pour l'année 2015-2016 le prix du repas restant inchangé, la participation de la commune reste à 1.74 euros

Pour la commune de la Batie Neuve

2014-2015 – Prix du repas 7.18 euros – participation commune 2.39 euros –participation famille 4.79 euros

2015-2016 – Prix du repas 7.25 – participation commune 2.39 euros – participation famille 4.86 euros.

Le prix de la participation de la commune par repas reste à 2.39 euros pour l'année 2015-2016.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil (10/10)

Frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à la Batie-Neuve :

Pour l'année 2014-2015 les frais s'élevaient à 350 euros par enfant

Pour l'année 2014-2015 les frais seront de 400 euros par enfant, soit une augmentation de 50 euros par enfant

Voté à l'unanimité par les membres du conseil. (10/10)

11- AFFAIRE BATTUT ZELIE :

Suite au courrier-réponse du Préfet concernant l'enfant BATTUT Zélie, la commune demande un arbitrage pour estimation sur le prix des frais de fonctionnement instauré par la ville de GAP.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

12- Monsieur Espagne a fait la demande d'un piège à eau. Monsieur le maire s'occupe à ce que cela soit fait.

La séance est levée à 00h30